



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**fin infra**  
MISSION D'APPUI AU FINANCEMENT  
DES INFRASTRUCTURES

## **Lancement de deux procédures pour l'avenir du Stade de France**

Pour désigner le futur exploitant du Stade de France après l'expiration de la concession actuelle en 2025, l'Etat lance deux procédures : (i) une procédure de cession du Stade avec charges et (ii) une procédure d'attribution d'une nouvelle concession. L'Etat choisira le meilleur projet parmi les offres qui lui seront remises au titre de l'une et l'autre de ces procédures. FinInfra est en charge de l'organisation et de la mise en œuvre opérationnelle de ces procédures.

[Avis n° 23-31136 \(boamp.fr\)](#)

[Avis n° 23-31140 \(boamp.fr\)](#)